

Département du Rhône
Arrondissement de Lyon
Canton de L'Arbresle

Commune de LA TOUR DE SALVAGNY

Arrêté du Maire N° 09.30.134

Objet : Réglementation du stationnement allée du Cimetière

Le Maire de la Commune de La Tour de Salvagny,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code pénal,

Vu l'arrêté municipal n° 08.42.264 du 9 avril 2008 portant délégation à Monsieur Gilles RUME, 1^{er} Adjoint, pour signer notamment les arrêtés relatifs à la réglementation de la circulation et du stationnement sur la commune de La Tour de Salvagny,

Considérant la nécessité de créer des places de stationnement allée du Cimetière et de régler le stationnement sur cette voie de manière générale,

Arrête

Article 1 – Des places de stationnement sont créées allée du Cimetière, côté Sud, dans le sens longitudinal, entre son intersection avec la rue des Bergeonnes et le portillon d'accès au cimetière.

Article 2 – Le marquage au sol matérialisant ces emplacements de stationnement devra se trouver en retrait, d'une part du panneau « STOP » situé allée du Cimetière à hauteur de son intersection avec la rue des Bergeonnes et d'autre part du portillon d'accès au cimetière où une distance de 4 mètres 90 devra être respectée.

Article 3 – Le stationnement est interdit-gênant sur le côté Nord de l'allée du Cimetière.

Article 4 - Le présent arrêté prendra effet dès la mise en place de la signalisation réglementaire verticale et horizontale correspondante par les services de la Communauté Urbaine de Lyon.

Article 5- La Communauté Urbaine de Lyon, MM. les Gardiens de Police Municipal et tous agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- M. le Président de la Communauté Urbaine de Lyon – Direction de la voirie VTPO – 20 rue du Lac – BP 3103 69399 LYON Cedex 03
- M. le Capitaine, commandant la compagnie de gendarmerie de L'ARBRESLE
- M. le Lieutenant, commandant la brigade de gendarmerie de DARDILLY
- M. le Directeur des services incendie et secours – 17 rue Rabelais – 69421 LYON Cedex 03
- M. le Capitaine Chef du Centre d'Intervention des Sapeurs Pompiers Volontaires de La Tour de Salvagny / Dommartin
- MM. les Gardiens de police municipale.

*Fait à LA TOUR DE SALVAGNY
Le 2 mars 2009*

*Pour le maire
le 1^{er} Adjoint délégué
Gilles RUME*